

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Pascale Pageau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef097bf3731c800df0eeb550>

Date d'obtention : 2021-03-16 20:25:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode développée pour uniformiser et augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions dans le cas d'une situation de Sexto.

Je retiens également que malgré la rigueur de la démarche, l'école, la police et DPCP collaborent tous dans un même but: la sécurité et le bien-être du jeune.

Je retiens aussi que même si la démarche est très rigoureuse, elle est à la fois humaine et tient compte du fait que l'on travaille avec des adolescents.

Elle n'oublie pas que l'erreur fait partie de leur apprentissage!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En fait, elle me donne un cadre rigoureux à suivre pour bien intervenir.

Le questionnaire de prises d'informations me permettra d'être efficace et de poser les bonnes questions.

Je suis rassurée parce que si la situation venait qu'à se retrouver entre les mains des policiers, leur travail sera facilité par l'utilisation d'outils communs.

De plus, mon discours auprès des parents des jeunes aura plus de crédibilité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut absolument pas consulter les photos/vidéos impliquées dans l'événement. Le fait de les voir consiste en un acte criminel.

Il faut aussi que je ne questionne pas un instigateur malveillant pour ne pas éveiller ses soupçons. La police enquêtera.